

# HISTORIQUE DE L'ÉCOLOTHÈQUE

Après le vif succès remporté par la ferme pédagogique de la ville de Montpellier au zoo de Lunaret, Georges FRÊCHE, Président du District de Montpellier, décide, au début des années 80, de créer une ferme pédagogique sur le Domaine du Mas de Grille, à Saint Jean de Védas.

**1983** : Acquisition de la propriété du Mas de Grille à Saint Jean de Védas.

**1986** : Convention de mise à disposition à la commune de Saint Jean de Védas des terrains et locaux du Domaine de Mas de Grille.

**1987** : Ouverture de la ferme pédagogique.

**1989** : A la suite de la visite de M. Samuel Ross, le fondateur américain des fermes pédagogiques, il est créé à Montpellier un collectif national pour la coordination des fermes pédagogiques. Ses principaux objectifs sont la collecte et de la diffusion de l'information, ainsi que l'aide à la création de futures fermes pédagogiques.

**Juillet 1990** : Décision prise d'aménager les bâtiments non utilisés et la maison de maître du Domaine de Mas de Grille en centre de loisirs pour 120 enfants de 4 à 12 ans.

**Février 1991** : En accord avec la commune de St Jean de Védas, reprise de la gestion de la ferme pédagogique par le District de Montpellier, dans la perspective de constituer un ensemble englobant le centre de loisirs et un Centre de Ressources " nature et environnement ". Ce dernier est issu d'un étroit partenariat avec l'Inspection Académique de l'Hérault et permet d'optimiser l'utilisation des locaux en accueillant les écoles du District de Montpellier sur des programmes scientifiques et techniques.

**Juillet 1991** : Adoption des conditions de fonctionnement du centre de loisirs dont une préfiguration est une mise en place à la rentrée scolaire de septembre avec un petit effectif dans les locaux existants.

**1992** : Changement de dénomination. La ferme pédagogique devient l'Écolothèque. Dépôt du nom à l'INPI.

Le District, devenu une communauté d'agglomération de 31 communes en 2001, puis Montpellier Méditerranée Métropole en 2015, continue à améliorer cette structure plébiscitée par les habitants du territoire communautaire.